

## LES PROTECTIONS DE L'INAIL

La reconnaissance d'un accident ou d'une maladie professionnelle peut donner lieu à l'attribution d'un score de séquelles permanentes, dont peuvent découler des récompenses économiques :

**Séquelles de 6% à 15%:**

**compensation en capitale,**  
paiement montant forfaitaire

**Séquelles de 16% à 100% :**

**constitution d'une rente mensuelle**

**...ET UNE FOIS QUE VOUS AVEZ OBTENU LA RECONNAISSANCE DE L'INAIL?**

### BLESSURE

VOUS POUVEZ DEMANDER L'AGGRAVATION JUSQU'À **10 ANS** APRÈS L'ÉVÉNEMENT

### MALADIE PROFESSIONNELLE

VOUS POUVEZ DEMANDER L'AGGRAVATION JUSQU'À **15 ANS** À COMPTER DE LA PLAINTE



L'Inca CGIL vous accompagne dans **votre parcours de protection**, dans la reconnaissance de **vos droits**

#### ■ MODENA

P.zza Cittadella, 36 - Tel. 059.326395  
e-mail [dannisalute.modena@er.cgil.it](mailto:dannisalute.modena@er.cgil.it)

#### ■ CARPI

Via 3 Febbraio, 1 - Tel. 059.6310411  
e-mail [dannisalute.carpi@er.cgil.it](mailto:dannisalute.carpi@er.cgil.it)

#### ■ CASTELFRANCO EMILIA

Via Circondaria nord 126/A - Tel. 059.926136  
e-mail [dannisalute.castelfranco@er.cgil.it](mailto:dannisalute.castelfranco@er.cgil.it)

#### ■ MIRANDOLA

Via Agnini, 22 - Tel. 0535.22014  
e-mail [dannisalute.mirandola@er.cgil.it](mailto:dannisalute.mirandola@er.cgil.it)

#### ■ PAVULLO

Via Giardini, 212 - Tel. 0536.20355  
e-mail [pavullo@inca.it](mailto:pavullo@inca.it)

#### ■ SASSUOLO

Via Tien An Men, 21 - Tel. 0536.804704  
e-mail [dannisalute.sassuolo@er.cgil.it](mailto:dannisalute.sassuolo@er.cgil.it)

#### ■ VIGNOLA

Via Minghelli, 1 (ang. via Battisti) - Tel. 059.775059  
e-mail [dannisalute.vignola@er.cgil.it](mailto:dannisalute.vignola@er.cgil.it)



**Vous pouvez tomber malade**  
**AU TRAVAIL**



**Si vous pensez avoir des problèmes de santé causée par votre travail, venez au Patronato Inca Cgil et vous pourrez obtenir la reconnaissance de VOS protections.**

En cas **d'accident** ou **de maladie professionnelle**, le **Patronato Inca Cgil** vous accompagne dans le processus de reconnaissance de la protection découlant des accidents du travail.



## ACCIDENT DU TRAVAIL ET EN DEPLACEMENT

Si vous vous blessez pendant que vous travaillez ou si vous avez un accident de la route sur le chemin du domicile au travail, du travail au domicile ou lors du déplacement d'un site de production à un Autre,

### **souviens-toi**

il est important de se présenter au Patrouillage Inca avec la documentation délivrée par les Urgences, qui engageront des poursuites contre l'INAIL. Vous y trouverez expérience et professionnalisme, tant dans le domaine administratif que judiciaire.

## MALADIE PROFESSIONNELLES

Pour être professionnel, la maladie doit être **contractée à cause et pendant le travail.**

**LES RISQUES** présents dans les environnements de travail, au fil du temps, peuvent causer des dommages à la santé :

### • DOMMAGES À L'ÉQUIPEMENT MUSCLE SQUELETTIQUE

Mouvements répétitifs, manipulations manuelles de charges, surcharge des membres supérieurs, vibrations, postures incongrues peuvent provoquer des hernies discales, un syndrome du canal carpien, une tendinopathie de l'épaule, une méniscopathie, etc.

### • CANCERS PROFESSIONNELS

Les produits chimiques et les agents physiques représentent un risque important pour la santé des travailleurs ; la poussière de bois et de cuir, les rayons solaires, les pesticides, les rayonnements ionisants sont des facteurs qui peuvent provoquer divers types de cancer du poumon, de la vessie, du cancer des sinus paranasaux, du cancer du côlon, du cancer du sein et certaines formes de leucémie, etc.

### • STRESS LIÉ AU TRAVAIL

Les rythmes et l'organisation du travail, les conditions environnementales, les conflits et le harcèlement peuvent provoquer du stress et l'apparition de troubles anxieux, d'insomnie et d'un sentiment d'inadéquation et, en outre, affecter l'attention et augmenter le risque de blessure dans l'exercice de votre travail.

Si vous pensez que votre problème de santé est causé par le travail, chez Inca vous trouverez du **personnel expert** et **des médecins** capables d'évaluer votre cas et d'activer le processus de **reconnaissance d'une maladie professionnelle.**

